



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/63
1^{er} octobre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Huitième session
Genève, 8-12 décembre 2003
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT INTÉIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS
CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION
À SA SEPTIÈME SESSION**

Établi par le secrétariat de la CNUCED

Résumé

La note intitulée «Amélioration du fonctionnement et de la structure du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED» (TD/B/EX(24)/L.1), à laquelle le Conseil du commerce et du développement a souscrit à nouveau à sa vingt-sixième réunion directive le 10 avril 2001, prévoit notamment ce qui suit: «À partir de sa deuxième session, chaque commission consacra le cinquième jour de sa réunion à l'examen de la suite donnée par les États membres et par le secrétariat aux décisions prises au cours des sessions antérieures, sur la base de la documentation établie par le secrétariat.» Le présent rapport fait donc le point des mesures prises par la CNUCED en application des décisions et des recommandations concertées adoptées par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa septième session. Il porte sur l'action menée dans les trois grands domaines suivants: compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME), transports et facilitation du commerce, et commerce électronique. Il traite en outre du travail fait par la CNUCED pour intégrer les questions de parité entre les sexes dans ces domaines.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre		Page
I.	PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	3
II.	TRANSPORTS ET FACILITATION DU COMMERCE	6
III.	COMMERCE ÉLECTRONIQUE.....	11

Le rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa septième session (TD/B/COM.3/55) contient un certain nombre de recommandations adressées à la CNUCED. Ces recommandations et conclusions concertées, ainsi que les mesures prises pour y donner suite, sont présentées ci-après.

I. PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Recommandation

1. Pour améliorer la cohérence entre les politiques macroéconomiques et les politiques microéconomiques, la Commission demande à la CNUCED de diffuser aussi largement que possible, par le biais de ses sites Web, de ses publications, de ses services consultatifs et de son programme d'assistance technique *Empretec*, les résultats de ses travaux concernant les principaux éléments de politiques de promotion de la compétitivité, tels qu'ils figurent dans la note thématique intitulée «Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives» (TD/B/COM.3/51/Add.1), ainsi que les débats de la réunion-débat.

Mesures prises

2. Pour diffuser les résultats de ses travaux de recherche, la CNUCED a placé sur son site Web des documents d'information relatifs aux politiques et programmes destinés au financement des PME, à la coopération interentreprises (y compris les relations interentreprises) et à la technologie. Une nouvelle publication consacrée aux politiques et programmes en matière de technologie destinés à renforcer le développement des entreprises est en préparation. De plus, les résultats des travaux de la CNUCED sur les politiques de promotion de la compétitivité ont été diffusés dans deux livraisons de l'*Empretec Newsletter*, parue pour la première fois cette année.

3. Pour une plus large diffusion encore des résultats de ses travaux sur les politiques de promotion de la compétitivité, la CNUCED a aidé le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à élaborer une stratégie pour le développement du secteur privé en Afrique. Cette assistance a pris la forme, entre autres choses, d'un document de synthèse destiné aux réunions d'experts et aux réunions de haut niveau de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique consacrées aux politiques d'appui au développement du secteur privé sur ce continent qui se sont tenues au Maroc en avril 2003, et de l'organisation d'une réunion de suivi à Genève en juillet 2003. Ces documents s'inspiraient largement des conclusions de la note thématique intitulée «Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives» (TD/B/COM.3/51/Add.1).

4. Concernant le renforcement de ses capacités de promouvoir les relations interentreprises et leurs aspects positifs, la CNUCED a négocié avec Unilever le détachement de l'ex-président d'Unilever Turquie et d'Unilever Viet Nam auprès du Service du développement des entreprises de la CNUCED afin de renforcer les capacités de celle-ci en matière de services consultatifs destinés aux gouvernements, aux sociétés transnationales et aux PME.

Recommandation

5. La CNUCED devrait évaluer, en particulier dans les domaines de l'acquisition et de la maîtrise de la technologie, les politiques en matière de compétitivité appliquées par les pays en développement qui ont ainsi largement amélioré leur situation.

Mesures prises

6. La CNUCED a entrepris des travaux de recherche sur la technologie et les politiques de promotion de la compétitivité et a établi une note thématique (TD/B/COM.3/EM.18/2) ainsi qu'un document d'information détaillé (TD/B/COM.3/EM.18/CRP.1) contenant six études de cas (Ghana, Malaisie, Ouganda, Province chinoise de Taiwan, Sénégal et Singapour) consacrées aux politiques et programmes pour le développement et la maîtrise de la technologie. Ces études ont servi de base aux consultations intergouvernementales qui ont eu lieu pendant la Réunion d'experts sur les politiques et les programmes pour le développement et la maîtrise de la technologie, notamment le rôle de l'IED (16-18 juillet 2003), consacrée aux politiques pour le développement de la technologie menées dans les pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. À l'issue de ces consultations, les experts ont formulé les recommandations présentées dans les trois paragraphes ci-après.

7. Des politiques technologiques et industrielles intégrées en faveur de la compétitivité, dont la mise en œuvre exige un soutien continu et des partenariats secteur public-secteur privé, le premier en tant que facilitateur et le second en tant que moteur, contribuent beaucoup à aider les pays à progresser sur l'échelle des compétences technologiques.

8. Les gouvernements devraient envisager de cibler un nouveau type d'investisseur étranger, prêt à réaliser des investissements à forte intensité de savoir et à effectuer un transfert de technologie, sans perdre de vue la nécessité d'aider les entreprises locales. En outre, des politiques incitatives devraient aider les entreprises, locales ou étrangères, à renforcer leurs capacités techniques, ces politiques étant le fondement de la compétitivité.

9. Les pays en développement devraient envisager de présenter eux-mêmes des propositions visant à clarifier les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, afin de préserver leur capacité de conduire des politiques de développement de la technologie et des politiques en matière de compétitivité.

Recommandation

10. La CNUCED devrait évaluer les liens entre investissement, commerce et transfert de technologie, et étudier des mesures permettant de promouvoir l'accès des pays en développement à la technologie et le renforcement des capacités intérieures.

Mesures prises

11. L'analyse des expériences positives en matière de transfert de technologie rapportées dans de nombreuses études de cas, dans des discussions intergouvernementales et dans les livraisons 2001 et 2002 du *World Investment Report* a révélé que les relations interentreprises entre sociétés transnationales et PME étaient un moyen très efficace de transférer la technologie.

La CNUCED a donc lancé un projet intitulé «Promoting Business Linkages for Sustainable Development» (Promouvoir les relations interentreprises en vue d'un développement durable), qui consiste à: 1) *définir la demande*, en utilisant le programme Empretec pour réaliser des études diagnostiques et déterminer les secteurs stratégiques et les entreprises de pointe afin d'accorder leurs besoins avec la capacité d'approvisionnement des fournisseurs locaux; 2) *renforcer les capacités locales*, le programme Empretec fournissant à des PME locales les services nécessaires pour les préparer à nouer des partenariats; et 3) *mettre en relation les entreprises*, avec notamment l'établissement de profils de liens en matière d'investissements pour les PME prêtes à entrer en partenariat, et la création d'une base de données. Des projets pilotes ont déjà été réalisés en Éthiopie et en Ouganda et des services consultatifs ont été fournis en Angola, au Brésil et au Maroc.

Recommandation

12. La CNUCED devrait étudier plus avant la cohérence nécessaire entre les politiques de compétitivité pour la stimulation de l'activité microéconomique et les engagements et obligations au niveau multilatéral, en tenant compte des stratégies et objectifs nationaux de développement.

Mesures prises

13. Des travaux de recherche et des débats dans ce domaine sont en cours. La question a fait l'objet d'une note thématique (TD/B/COM.3/EM.18/2) et d'une note d'orientation établies par la CNUCED à l'intention d'une réunion d'experts de haut niveau du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et du PNUD, consacrée au processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui s'est tenue au Maroc en avril 2003. Elle est également traitée dans une note thématique rédigée par le secrétariat pour la huitième session de la Commission. En outre, la CNUCED a organisé une réunion-débat sur les conséquences des engagements pris à l'OMC pour les politiques et les programmes de développement national des pays en développement au cours de la «Réunion d'experts sur les politiques et les programmes pour le développement et la maîtrise de la technologie, notamment le rôle de l'IED» (16-18 juillet 2003); une réunion-débat y sera également consacrée pendant la huitième session de la Commission (point 3).

Recommandation

14. Étant donné la nécessité de prendre des mesures également à un niveau pratique, la Commission demande à la CNUCED d'intensifier ses efforts pour aider, par son programme Empretec, y compris l'application des recommandations découlant de l'évaluation de ce programme, les pays en développement et les pays en transition à se doter d'entreprises dynamiques et compétitives; le programme Empretec devrait être renforcé et élargi, dans la limite des ressources disponibles.

Mesures prises

15. Pendant l'année 2003, la CNUCED a continué de renforcer les programmes nationaux Empretec déjà en place et en a lancé de nouveaux. Les administrateurs des programmes Empretec ont été aidés à former des réseaux pour accroître la durabilité de leurs programmes

et leur capacité de promouvoir des entreprises compétitives et dynamiques; ils ont en outre découvert de nouveaux produits et services tels que les relations interentreprises. La CNUCED a lancé un programme pilote en faveur des femmes chefs d'entreprise dans deux pays dotés de programmes Empretec; les enseignements en seront diffusés auprès d'autres administrateurs Empretec.

16. En 2003, le programme Empretec a été implanté dans deux nouveaux pays, le Guyana et le Paraguay, ce qui porte à 26 le nombre total de pays bénéficiaires; des négociations sont en cours en Angola, en Bolivie, en Honduras et au Mexique.

17. La préparation de la réunion internationale annuelle du programme Empretec, qui, en 2004, se tiendra parallèlement à la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (juin 2004, Brésil), a commencé. Cette réunion devrait rassembler quelque 3 000 chefs d'entreprise, pour qui elle est une occasion importante de constituer des réseaux et de découvrir de nouvelles perspectives commerciales, particulièrement pour ceux qui veulent étendre leurs marchés à l'étranger.

II. TRANSPORTS ET FACILITATION DU COMMERCE

Recommandation

18. La CNUCED devrait suivre de près les tendances concernant l'efficacité des transports et la facilitation du commerce, y compris le transport multimodal et les services logistiques, et en analyser les conséquences pour les pays en développement, en tenant compte de la diversité des niveaux de développement de ces pays.

Mesures prises

19. Le secrétariat a continué de suivre et d'analyser les faits nouveaux survenus en matière d'efficacité des transports et de facilitation du commerce, dont les services de transport multimodal et de logistique. Cette information a été diffusée aux pays membres par le biais de publications périodiques telles que l'*Étude sur les transports maritimes* et le *Bulletin des transports*, que l'on peut aussi consulter sur le site Web de la CNUCED, ce qui en facilite davantage encore l'accès. L'*Étude sur les transports maritimes, 2002*, par exemple, a été téléchargée plus de 58 000 fois entre janvier et juillet 2003. Le personnel du secrétariat a en outre présenté des exposés et des conférences à l'occasion de divers séminaires et ateliers nationaux, régionaux et internationaux. La documentation établie pour la Réunion d'experts et la huitième session de la Commission livre de nouvelles analyses de l'évolution des services de transport multimodal et de logistique (TD/B/COM.3/EM.20/2, TD/B/COM.3/60).

Recommandation

20. La CNUCED devrait continuer de fournir conseils et assistance aux pays en développement pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) en matière de services de transport international et de facilitation du commerce, notamment grâce à ses programmes SIAM et SYDONIA.

Mesures prises

21. Le développement et l'application du Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM) se sont poursuivis. La technologie en est actuellement améliorée afin que tous les modules fonctionnent sous environnement Windows/Web. Le module PortTracker a été installé dans le port de Bandar Abbas (République islamique d'Iran) et des experts iraniens l'ont ensuite installé dans tous les autres grands ports du pays. Le module RailTracker a été installé en République démocratique du Congo, et la dernière version du système de contrôle des permis de passage à la frontière indo-népalaise a été commandée.

22. Des projets RailTracker ont été préparés pour l'Égypte (une demande de financement a été présentée à l'Union européenne), Djibouti et l'Éthiopie (le Gouvernement français a accepté de financer la première phase), le Pakistan, l'Arabie saoudite (tous les deux grâce à des fonds nationaux) et le Zimbabwe (avec des fonds du Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et de l'Union européenne). Un ensemble de projets nationaux visant à installer, au Kenya, au Mozambique, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Soudan et en Zambie, une nouvelle version de RailTracker dotée de fonctions supplémentaires et fonctionnant sous Windows et sur le Web, a été soumis à la Commission européenne. La Bulgarie a demandé à bénéficier du système PortTracker et l'Union européenne prépare une proposition de financement au titre du programme Phare.

23. L'Afghanistan a demandé à être équipé du module RoadTracker, et une étude de faisabilité concernant l'installation de ce module dans le couloir nord de l'Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda et Rwanda) a été achevée sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, en attendant une décision quant à sa mise en œuvre. Un cahier des charges pour un objectif analogue concernant l'Union économique et monétaire ouest-africaine a été rédigé et soumis à la Banque africaine de développement pour financement. Le module RoadTracker et les modules de contrôle des permis de passage à la frontière correspondants ont été proposés au Pakistan et à la République islamique d'Iran; pour celle-ci, ils seraient reliés au système PortTracker déjà en service.

24. L'équipe du programme SYDONIA (système douanier automatisé) a exécuté plusieurs projets de migration, essentiellement dans des pays africains et caraïbes, permettant à ceux-ci de bénéficier des dernières innovations en matière de technologie de l'information (SYDONIA++). L'effort de migration vise surtout la région caraïbe, où subsistent de nombreuses versions anciennes du système SYDONIA. De nouvelles installations sont en cours dans les pays ou territoires suivants: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Gabon, Nouvelle-Calédonie, République démocratique du Congo, territoire palestinien, Timor-Leste, Venezuela et Yémen.

25. Le programme a recruté des experts régionaux au bureau auxiliaire régional SYDONIA des Fidji, conformément à sa stratégie de transfert de savoir-faire. Les centres régionaux SYDONIA ont pour mission de fournir un appui aux utilisateurs nationaux et de faciliter l'intégration régionale et sous-régionale. L'objectif est de disposer au niveau régional des services d'experts nécessaires pour soutenir la mise en œuvre et la maintenance du système. Des discussions se poursuivent avec des organisations régionales comme la Communauté économique et monétaire des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'UEMOA, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et des donateurs potentiels pour la création de centres d'appui régionaux en Afrique.

26. L'équipe du programme achève également la mise au point d'un nouveau système appelé ASYCUDAWorld, compatible avec SYDONIA++, qui offre aux administrations douanières équipées du système SYDONIA une nouvelle génération d'outils faisant appel aux technologies de l'information et de la communication et s'appliquant au commerce électronique et aux démarches administratives en ligne; ces nouveaux outils permettront aux administrations douanières et aux entreprises d'effectuer la plupart de leurs opérations par Internet. Les premières installations ASYCUDAWorld sont prévues pour 2004. Les programmes de coopération technique SYDONIA et SIAM sont décrits plus en détail dans le document intitulé «Examen des activités de coopération technique de la CNUCED» (TD/B/50/2-TD/WP/163), établi pour la quarante et unième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme.

27. Le secrétariat organise à Rio de Janeiro (Brésil), en novembre 2003, une conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, intitulée «ICT Strategies for Competitiveness and Development: Promoting E-Business, Trade Facilitation and Logistics» (Les stratégies en matière de technologies de l'information et de la communication au service de la compétitivité et du développement: promotion du commerce électronique, de la facilitation du commerce et de la logistique). Les participants examineront les politiques et les stratégies pouvant renforcer la contribution des TIC, de la facilitation du commerce et de la logistique au développement économique et à l'intégration économique régionale. Les résultats de cette conférence contribueront à la préparation de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ainsi qu'au Sommet mondial sur la société de l'information qui doit se tenir à Genève en décembre 2003.

Recommandation

28. La CNUCED devrait étudier et analyser les incidences des nouvelles initiatives en matière de sécurité sur le commerce international et les transports internationaux des pays en développement et diffuser les résultats de ses analyses.

Mesures prises

29. Le secrétariat a suivi de près les diverses mesures adoptées aux niveaux national, régional et international dans le but de renforcer la sécurité le long de la chaîne d'approvisionnement internationale, en particulier la sécurité des transports maritimes, des ports et des conteneurs. Les mesures prises à cet égard ont considérablement modifié les pratiques du commerce international. Vu son importance, le secrétariat a traité le sujet et ses incidences probables sur les pays en développement dans ses publications périodiques et dans la documentation destinée aux organes délibérants. Le *Bulletin des transports 2003* et l'*Étude sur les transports maritimes, 2003*, à paraître prochainement, en livrent notamment une analyse précise. Le secrétariat établit en outre un rapport distinct où il passe plus particulièrement en revue les conséquences potentielles des mesures adoptées aux niveaux national et international.

Recommandation

30. La CNUCED devrait étudier et analyser les travaux d'organismes intergouvernementaux compétents – et le cas échéant, y contribuer – concernant l'élaboration d'instruments juridiques internationaux uniformes relatifs aux transports internationaux, y compris le transport multimodal, et elle devrait diffuser des informations sur les conséquences possibles de ces instruments pour les pays en développement.

Mesures prises

31. L'absence de cadre juridique international uniforme régissant le transport multimodal a poussé un certain nombre d'organisations internationales et régionales à entamer des travaux en vue d'y remédier. Les travaux de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) relatifs à l'élaboration d'un nouveau projet d'instrument international sur le droit des transports visant également le transport multimodal de marchandises constituent l'un des faits les plus marquants à cet égard. Le secrétariat de la CNUCED continue d'apporter une contribution de fond aux travaux menés sous les auspices de la CNUDCI. Il a fourni en particulier un commentaire analytique détaillé du projet, que la CNUDCI a publié en tant que document de travail de son Groupe de travail (A/CN.9/WG.III/WP.21/Add.1, UNCTAD/SDTE/TLB/4). En outre, un document de la CNUCED intitulé «Multimodal Transport: The Feasibility of an International Legal Instrument» (UNCTAD/SDTE/TLB/2003/1, A/CN.9/WG.III/WP.30) a été soumis au Groupe de travail de la CNUDCI à sa onzième session à New York en mars 2003.

32. La CNUCED a également participé aux réunions du Groupe de travail de la CNUDCI, dont elle a alimenté les débats par des contributions de fond, en s'intéressant notamment aux conséquences des dispositions du projet d'instrument pour les pays en développement.

33. Le secrétariat de la CNUDCI vient de publier une version révisée de ce projet d'instrument (A/CN.9/WG.III/WP.32). Étant donné l'importance que revêt le sujet pour le commerce et les transports internationaux et ses conséquences pour les pays en développement, la CNUCED continuera de participer aux travaux et aussi de diffuser des informations sur ces conséquences possibles sous forme d'exposés présentés lors de séminaires et de conférences organisés aux niveaux national, régional et international.

Recommandation

34. Dans ses travaux sur la suite donnée à la Déclaration de Doha, la CNUCED devrait continuer d'analyser les tendances dans le domaine de la facilitation du commerce et aider les pays en développement à définir leurs besoins et leurs priorités en la matière conformément au paragraphe 27 de la Déclaration de Doha.

Mesures prises

35. Dans le cadre de ses travaux sur la facilitation du commerce, le secrétariat a rédigé une note, intitulée «Strategies for Landlocked and Transit Developing Countries to Plan and Implement Sustainable Trade and Transport Facilitation Measures» (Stratégies en faveur des pays en développement sans littoral et de transit pour la planification et l'exécution de mesures durables de facilitation du commerce et des transports) (UNCTAD/SDTE/TLB/2003/2), pour une réunion parallèle organisée à l'occasion de la Conférence ministérielle internationale de pays en développement sans littoral et de transit, de pays donateurs et d'organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit qui s'est tenue à Almaty (Kazakhstan), en août 2003. Il a également participé à une réunion d'experts de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'ONU (CESAP), tenue à Bangkok et consacrée à l'examen d'une méthode permettant de définir les besoins et les priorités en matière de facilitation du commerce, et à un séminaire de l'OMC sur le même sujet,

organisé dans le cadre de l'après-Doha au Costa Rica pour analyser les changements récents aux niveaux régional et international.

36. Le secrétariat fournira en outre une assistance sous la forme d'activités de coopération technique. On peut mentionner à titre d'exemple: i) un projet intitulé «Integrating LDCs in Global Trade – Challenges and Opportunities of the Doha Development Agenda» (Faire participer les PMA au commerce mondial: difficultés et perspectives découlant du Programme de Doha pour le développement) (US/RAF/02/124), financé par le Gouvernement autrichien et exécuté conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; ce projet vise notamment à favoriser une bonne compréhension des questions d'accès aux marchés et de facilitation du commerce qui permette aux pays les moins avancés (PMA) de prendre des décisions en bonne connaissance de cause sur les questions abordées dans la Déclaration ministérielle de Doha; ii) un projet intitulé «Developing Practical Tools to Access Trade Facilitation Needs and Priorities» (Mettre au point des outils concrets pour déterminer les besoins et les priorités en matière de facilitation du commerce) (INT/0T/2CS), financé par le Gouvernement norvégien; ses objectifs sont notamment de donner aux autorités et entités compétentes des PMA le savoir-faire nécessaire pour évaluer leurs besoins et leurs priorités en ce qui concerne la gestion du commerce extérieur, de définir les mesures à prendre pour y répondre et de mettre au point des lignes directrices à cet effet.

Recommandation

37. La CNUCED devrait continuer de fournir une assistance en matière de négociation aux pays en développement pour les négociations sur les services de transport dans le contexte de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

Mesures prises

38. La CNUCED a continué de fournir une assistance aux pays en développement pour les négociations relatives à la libéralisation des services de transport maritime dans le contexte de l'AGCS. Le travail du secrétariat consiste à évaluer les incidences d'éventuelles demandes et offres dans ce domaine et à améliorer les capacités de production des pays en développement. En 2003, il a apporté une contribution essentielle à deux ateliers organisés conjointement avec la CESAP: un atelier sur la libéralisation des services de transport maritime, destiné aux pays d'Asie du Sud membres de l'Association sud-asiatique de coopération technique, et un atelier national en Inde, tenu à Mumbai en mars 2003. Différentes questions liées à l'application de l'AGCS aux services de transport ont également été débattues à la Conférence ministérielle africaine sur le transport intégré, qui s'est tenue en mars 2003 à Abuja (Nigéria) dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et lors d'un séminaire sur les ports et les transports maritimes organisé par le Conseil de coopération du Golfe à Doha (Qatar); dans les deux cas, la CNUCED a animé les débats sur les questions liées à l'application de l'AGCS aux services de transport maritime. On trouvera une description de l'évolution récente des négociations sectorielles sur les services de transport dans l'*Étude sur les transports maritimes, 2003* (UNCTAD/RMT/2003).

III. COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Recommandation

39. La CNUCED devrait aider les pays en développement à identifier les meilleures pratiques internationales concernant les politiques visant à promouvoir et à faciliter l'adoption des TIC et de pratiques de commerce électronique. Elle devrait en cela agir en coordination avec d'autres organisations internationales compétentes, compte tenu de leurs mandats respectifs. À cet égard, la CNUCED devrait poursuivre ses travaux visant à promouvoir l'élaboration de stratégies nationales et régionales de commerce électronique au service du développement, y compris en organisant des réunions ou activités régionales. Parmi les questions qui pourraient être traitées figureraient la réforme de secteurs tels que les télécommunications et les services de paiement; des questions d'infrastructure et d'accès; la sensibilisation au commerce électronique et la mise en valeur des ressources humaines; la confiance et la sécurité; et les modifications à apporter à la législation et à la réglementation pour permettre le développement du commerce électronique.

Mesures prises

40. Dans le cadre de ses activités visant à aider les pays en développement à élaborer et appliquer des stratégies en matière de TIC et de commerce électronique, la CNUCED a organisé une conférence régionale de haut niveau à Tunis (Tunisie) à l'intention des pays africains (19-21 juin 2003), une Réunion d'experts sur la mesure du commerce électronique et des activités de formation sur les aspects juridiques de ce commerce. Des conférences régionales de haut niveau devraient également être organisées pour les pays en transition (Genève, 20 et 21 octobre 2003) et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Rio de Janeiro, 25-27 novembre 2003). Ces conférences régionales, axées sur le développement des TIC et du commerce électronique, permettent d'examiner des politiques et des stratégies destinées à renforcer les capacités des pays en développement d'adopter et de produire, essentiellement dans le domaine du commerce électronique, des technologies liées à l'information et à la communication, et d'échanger des expériences locales, régionales ou mondiales en matière d'élaboration et d'application de politiques. La Conférence de Tunis a adopté une Déclaration sur le commerce électronique pour le développement exprimant l'engagement politique des pays de la région de soutenir les TIC comme outil de développement, en tenant compte des disparités culturelles, sociales et économiques au sein de la région. La Conférence de Rio devrait donner lieu à une déclaration analogue.

41. La CNUCED a continué de coopérer activement avec d'autres organisations internationales et régionales qui s'occupent de TIC, dont beaucoup ont participé aux conférences régionales. Parmi elles figurent l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), le Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'ONU, le Centre du commerce international (CCI), l'Union internationale des télécommunications (UIT), le NEPAD, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Réseau latino-américain pour l'information technologique, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'UEMOA, le PNUD, la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

42. La CNUCED a également continué de participer aux travaux du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication des Nations Unies. Le secrétariat a participé activement au Comité d'organisation de haut niveau du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui doit se tenir à Genève (décembre 2003) et à Tunis (2005).

43. Des gouvernements et plusieurs agences et institutions internationales ont demandé des services consultatifs sur des questions d'ordre général sous la forme d'une contribution de fond à divers séminaires et ateliers, ce qui a permis à la CNUCED de faire partager ses vues et ses connaissances sur le commerce électronique.

44. La CNUCED a élaboré un cours de formation sur les aspects juridiques du commerce électronique selon la méthode TrainForTrade, qui a été validé au Cambodge du 7 au 11 avril 2003 et qui vise à montrer aux responsables gouvernementaux comment tirer parti des moyens et de la souplesse offerts par le commerce électronique dans un cadre juridique bien défini.

Recommandation

45. La CNUCED devrait réaliser des travaux de recherche et d'analyse concernant le commerce électronique et ses incidences sur le développement des pays en développement, en tenant compte de l'information et des études qui existent déjà. Les questions à traiter comprendraient: les principales tendances de la technologie (par exemple, l'utilisation des logiciels libres); les industries et les secteurs présentant un intérêt commercial et un intérêt pour le développement des pays en développement; la réglementation d'Internet; et les conséquences de diverses approches législatives du commerce électronique en vue de renforcer la capacité des pays en développement de formuler des stratégies adéquates de promotion de l'adoption par leurs entreprises des TIC, du commerce électronique et des pratiques correspondantes, et de participer aux discussions internationales voulues.

Mesures prises

46. Au moment de la soumission du présent rapport intérimaire, la troisième livraison du *E-Commerce and Development Report* (Rapport sur le commerce électronique et le développement) devait être publiée en novembre 2003. Ce rapport rend compte des tendances récentes des TIC et du commerce électronique et indique les domaines dans lesquels les TIC peuvent influencer sur les résultats des entreprises et de l'économie des pays en développement. Compte tenu des difficultés que rencontrent ces pays pour s'adapter au commerce électronique et aux TIC, le rapport concentre l'analyse sur les politiques et les stratégies nécessaires, notamment d'un point de vue juridique et réglementaire. Dans les pays en développement, le débat sur le commerce électronique et les TIC porte essentiellement sur certains sujets tels que les logiciels libres, l'externalisation vers ces pays de services d'«arrière-guichet» et la commercialisation de leurs exportations de produits agricoles via Internet.

Recommandation

47. La CNUCED devrait analyser les questions qui se posent à propos de la mesure et de l'évaluation du commerce électronique et de l'utilisation par les entreprises des TIC. Elle devrait compléter ses travaux d'analyse dans ce domaine en aidant les pays en développement à concevoir des indicateurs et à rassembler des données sur le commerce électronique.

Mesures prises

48. Vu le nombre croissant de pays qui élaborent des politiques et des stratégies nationales visant à promouvoir l'économie numérique, et vu le rôle essentiel des données statistiques relatives aux TIC dans la mise au point, le suivi et l'évaluation des stratégies mises en œuvre dans le domaine électronique, la CNUCED a organisé une Réunion d'experts sur la mesure du commerce électronique pour le développement de l'économie numérique (Genève, 8-10 septembre 2003). Cette réunion a rassemblé des experts venant de bureaux nationaux de statistiques chargés de recueillir des statistiques sur la société de l'information et de bureaux de pays développés et de pays en développement chargés d'élaborer des politiques en matière de TIC, ainsi que des organismes internationaux et régionaux s'occupant de statistiques relatives à ces technologies. Les discussions ont principalement porté sur la définition d'un groupe d'indicateurs de base du commerce électronique que tous les pays pourraient recueillir et qui permettraient de faire des comparaisons internationales. Les experts ont également évalué les besoins d'assistance technique des pays pour l'élaboration de programmes de compilation de statistiques sur le commerce électronique, et ont examiné la possibilité de créer un répertoire international d'informations statistiques sur le commerce électronique.

Recommandation

49. En tant qu'organisme des Nations Unies chargé du commerce et du développement, la CNUCED devrait, dans les limites de son mandat, apporter une contribution de fond à la préparation, au déroulement et au suivi du Sommet mondial sur la société de l'information.

Mesures prises

50. Le secrétariat de la CNUCED a pleinement participé à toutes les réunions préparatoires du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et a fait plusieurs suggestions de fond concernant le projet de Déclaration de principes et le Plan d'action, qui portaient sur la contribution des TIC au renforcement du développement, de la croissance et du commerce international, en particulier dans les pays en développement. La CNUCED coorganisera deux manifestations liées au Sommet: l'une sur le suivi de la société de l'information, l'autre sur les stratégies nationales pour la promotion de celle-ci.

51. La première manifestation, organisée conjointement par la CEE-ONU, l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'OCDE, Eurostat et l'UIT, traitera du besoin urgent de disposer de données sur le développement des TIC aux niveaux national et mondial, essentielles pour le suivi, l'évaluation et la définition de valeurs de référence sur la société de l'information. L'objectif est d'introduire des données et des indicateurs relatifs aux TIC dans le champ des statistiques officielles afin que les lacunes dans ce domaine puissent être identifiées et comblées. Avec le soutien de l'OCDE, la CNUCED animera deux sessions consacrées à l'usage des TIC dans le monde des affaires, qui seront l'occasion de présenter les conclusions de la Réunion d'experts sur la mesure du commerce électronique pour le développement de l'économie numérique.

52. La réunion consacrée aux stratégies nationales pour la promotion de la société de l'information, animée par la CEE-ONU, sera organisée conjointement par les commissions régionales de l'ONU, la CNUCED, le PNUD et le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication. Il s'agira de partager les expériences et de débattre

de l'élaboration, de la planification et de l'application de stratégies nationales de promotion de la société de l'information, ainsi que des synergies entre les dimensions nationales, régionales, sous-régionales et mondiales de la mise en place de cette nouvelle société. Le 10 décembre, la CNUCED organisera, de concert avec le PNUD, une réunion-débat sur les difficultés rencontrées et les meilleures pratiques à mettre en œuvre pour l'élaboration et l'application de stratégies nationales pour la promotion de la société de l'information. Elle participera également à l'une des principales tables rondes du Sommet, la table ronde de haut niveau avec les chefs d'État et les chefs de secrétariat des organisations prévue le 11 décembre.

Recommandation

53. La CNUCED devrait continuer d'intégrer les questions de parité dans ses travaux. Cette intégration devrait être assurée par des responsables de la coordination nommés dans chaque division, agissant sous la coordination globale de la responsable des questions relatives aux femmes désignée par le Secrétaire général. À cet égard, la CNUCED devrait continuer d'inscrire les questions de parité dans ses travaux, y compris le Programme spécial en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays insulaires en développement.

Mesures prises

54. En février 2003, l'Organisation des Nations Unies a décidé de créer une Équipe spéciale sur la parité et le commerce, dirigée par la CNUCED et comprenant toutes les commissions régionales de l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, le CCI, l'UIT, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Fonds des Nations Unies pour la femme, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, l'OMPI, la Banque mondiale et l'OMC. L'objectif est de renforcer les synergies interinstitutionnelles en matière d'égalité entre les hommes et les femmes par l'intégration des questions de parité dans le commerce et la politique commerciale. Dès le départ, le secrétariat de la CNUCED s'est mobilisé en faveur de cette initiative par l'intermédiaire de ses responsables de la coordination des questions concernant les femmes.

55. Le programme Empretec de la CNUCED a mené à bien des projets spéciaux destinés aux femmes chefs d'entreprise en Éthiopie et en Ouganda, qui ont débouché sur la mise au point d'une méthode de formation s'adressant spécialement à ce public.

56. En ce qui concerne les TIC et la parité hommes-femmes, la CNUCED continue d'intégrer ces questions à son programme de travail. La livraison 2003 du *Rapport sur le commerce électronique et le développement* en fournit l'illustration dans plusieurs chapitres. À l'occasion de plusieurs de ses réunions et conférences sur les stratégies relatives aux technologies électroniques, la CNUCED a traité de l'intégration de ces questions dans la formulation des politiques nationales relatives aux TIC. Elle participe activement aux travaux du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication et la parité hommes-femmes du Réseau interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes et aux contributions de celui-ci au SMSI. Dans le cadre de sa propre contribution aux préparatifs de ce sommet, elle a proposé des modalités permettant d'intégrer la parité dans la Déclaration de principes et le Plan d'action du SMSI.